



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

**Date de l'annonce publique de la séance:**  
6 janvier 2005

**Date de la convocation des conseillers :**  
6 janvier 2005

**point de l'ordre du jour no:**  
08/A-02

## **Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 14 janvier 2005**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Hoffmann, Braz, Spautz, Hinterscheid, échevins, Tonnar, Roller, Knaff, Hildgen, Welz, Codello, Zwally, Grethen, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absent :** Maroldt, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Kersch, conseillers.

## **Le Conseil Communal;**

**Objet: Monsieur Günther Haeck, démission**

Vu la lettre du 25 août 2004 aux termes de laquelle la commission spéciale des pensions est saisie des congés pour cause de maladie de Monsieur Günther Haeck, né le 14 mai 1956, fonctionnaire communal depuis le 19 janvier 1976,

Vu la notification du 3.12.2004 de la décision de la commission spéciale des pensions de laquelle il résulte que le sieur Haeck est atteint d'une invalidité telle que la mise à la retraite s'impose,

Vu l'article 49 du statut général des fonctionnaires communaux qui stipule entre autres que si la commission spéciale des pensions constate une invalidité telle que la mise à la retraite s'impose, l'autorité investie du droit de nomination, en l'occurrence le conseil communal, doit prononcer la démission du fonctionnaire en cause dans les deux mois de la notification de la décision de la commission spéciale des pensions,

Vu les dispositions légales et réglementaires sur la mise à la retraite des fonctionnaires et employés communaux,

Considérant qu'il y a lieu de conférer à l'intéressé le titre honorifique de sa fonction,

Vu l'article 19 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Vu sa délibération à caractère général du 27 septembre 1976 aux termes de laquelle les votes concernant les présentations de candidats, les nominations définitives, les promotions et les démissions, se font à haute voix,

Considérant que le vote secret n'est pas demandé,

Après délibération,

**a c c o r d e  
à l'unanimité**

à Monsieur Günther Haeck, préqualifié, démission honorable de ses fonctions avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005 , avec les remerciements pour ses bons et loyaux services, et avec faculté de faire valoir ses droits à une pension d'invalidité, lui confère le titre honorifique de sa fonction.

En séance

Date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 14/01/2005  
Pour expédition conforme,  
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

